



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire**



Site Internet national : www.snpespjj-fsu.org

Facebook: <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/>

Twitter: <https://twitter.com/snpespjj>

REGION ÎLE DE FRANCE
snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

Paris, le 10 janvier 2019

**Le SNPES-PJJ/FSU Île de France appelle l'ensemble des
personnels à la mobilisation et à la grève le 15 janvier 2019**

Assemblée Générale régionale Mardi 15 janvier 2018

De 10H à 11H

**à l'UEAJ de la Fontaine au Roi – 25 rue de la Fontaine au Roi
PARIS 11^{ème} (M° République ou Goncourt)**

**Nous irons ensuite rejoindre le cortège de la manifestation à
Saint Michel.**

Dans le droit fil de l'appel intersyndical unitaire à la mobilisation et la grève du 15 janvier 2019, **le SNPES-PJJ/FSU d'Île de France appelle tou.te.s les professionnel.le.s à rejoindre la manifestation nationale du 15 janvier 2019 contre le projet de loi Justice.**

Depuis plusieurs mois nos organisations syndicales se mobilisent avec d'autres organisations (SM, SAF, SNEPAP, Solidaires, GENEPI, LDH..) contre le projet de loi Justice 2018-2022. Ce projet n'a d'autre ambition que d'appauvrir les moyens du service public de la justice et de fait, de l'éloigner de la population. Un projet qui organise la disparition de la justice de proximité avec la fermeture de tribunaux d'instance, qui met en œuvre une justice dématérialisée, excluant ainsi les plus

précaires, un projet qui privatise une partie du service public de justice par le biais de recours à des services privés. Un projet qui réduit les possibilités d'aménagement de peines et facilite le prononcé des mandats de dépôt, ce qui renforce encore la politique de l'enfermement.

Ce projet prévoit aussi l'ouverture de 20 nouveaux centres fermés qui ajoutés à l'existant acte une transformation totale de la philosophie du placement à la PJJ.

La réforme de l'ordonnance de 45 telle qu'elle est envisagée et sa transformation en code pénal des mineurs, tout ceci sans concertation avec les professionnels et par un passage en force puisqu'il est prévu qu'il soit adopté par ordonnances, est inacceptable !

Une fois de plus c'est la casse du service public de la justice qui est à l'œuvre, avec un accroissement des moyens consacrés à l'enfermement (plus de 7000 places de prison et la création de 20 nouveaux centres fermés). L'effort budgétaire sans précédent consenti pour ce programme aura des conséquences sur le fonctionnement des services éducatifs (Milieu ouvert, Hébergement et Insertion), transformant en profondeur les missions éducatives de la PJJ.

Une demande d'audience intersyndicale avec le Conseil National des Barreaux sera faite auprès du premier ministre afin de faire entendre nos revendications, notamment le retrait du projet de loi Justice.

Toutes et tous ensemble, continuons la mobilisation contre le projet de loi justice 2018-2022 et pour une politique éducative digne de ce nom !
Faisons de cette mobilisation un grand moment unitaire ! Nous avons besoin de TOU.TE.S les professionnel.le.s pour être entendu.e.s ! Ne laissons pas les politiques dénaturer nos missions.

La manifestation nationale qui se déroulera à Paris, commencera place Saint Michel avec un rassemblement dès 11 h 30 et un départ de cortège à 13 h avec le parcours suivant : Boulevard Saint Michel - Port royal - Boulevard Montparnasse - Esplanade des Invalides près de l'Assemblée Nationale.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**